

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2025

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES INJUSTES -
(N° 1851)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 56

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« d'un Rassemblement National qui prétend combattre les frais bancaires, mais qui en réalité défend le système économique qui les produit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés LFI proposent cet intitulé pour souligner la contradiction fondamentale de la démarche du RN.

Les frais bancaires ne sont pas un accident, une anomalie du système. Ils sont le produit d'un système économique fondé sur la recherche du profit maximal, la marchandisation de tous les services, y compris essentiels, et l'exploitation des situations de dépendance.

Ce système, c'est le capitalisme financiarisé, où les banques privées doivent générer des profits toujours plus élevés pour satisfaire leurs actionnaires. Les frais bancaires, particulièrement ceux

prélevés sur les plus pauvres, sont un moyen efficace d'augmenter ces profits avec des marges de 86%.

Or, le RN défend ce système. Il défend la propriété privée des banques. Il défend la primauté des actionnaires. Il défend la logique du profit. Il refuse toute remise en cause structurelle du capitalisme financier.

Le RN peut adopter des mesures limitant certains abus, mais il ne s'attaquera jamais aux causes profondes qui produisent ces abus. Car ces causes sont inhérentes au système qu'il défend.

On ne peut pas combattre efficacement les frais bancaires sans combattre la logique qui les génère : la marchandisation des services essentiels, la recherche du profit maximal, l'absence de contrôle démocratique sur les banques.

La France insoumise, elle, propose une alternative structurelle : un pôle public bancaire, la séparation des banques de détail et d'investissement, la réorientation du crédit vers l'intérêt général. Ces propositions s'attaquent aux racines du problème.

Le RN, lui, se contente d'aménagements à la marge, sans remettre en cause le système qui produit les injustices qu'il prétend combattre.

L'intitulé que nous proposons exprime cette limite fondamentale de la démarche du RN.